

## **SOMMAIRE DES ARTICLES**

- Editorial.....	p 2
- Le Grand Dijon est désormais une métropole.....	p 4
- Un Conseil de Développement Durable (CDD) pour co-construire avec les habitants les politiques de Dijon Métropole.....	p 7
- La ferme de la Motte Giron : un nouveau pas vers une agriculture qui préserve l'environnement.....	P 8
- Vœu relatif à l'agriculture péri-urbaine et à l'alimentation.....	p 9
- Un nouveau rôle pour les animaux dans la ville.....	p 11
- Présentation de la politique de Dijon en faveur des pollinisateurs lors de la "semaine de l'abeille" à Bruxelles.....	p 12
- Mesurer, c'est se donner les moyens de progresser !.....	p 14
- La nouvelle association régionale ATMO Bourgogne Franche-Comté.....	p 15
-Prévenir, c'est moins cher car plus écologique ! Étude économique sur l'intérêt de la préservation de la nappe de Dijon Sud.....	p 16
- La baisse du prix de l'eau et de l'assainissement à Dijon, Plombières-Les-Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot.....	p 19
- L'arrêt du four d'incinération des boues de la station d'épuration Eau Vitale de Longvic permet de réduire l'empreinte carbone de Dijon Métropole.....	p 21
- Des nettoyages éco-citoyens dans les quartiers : l'exemple du nettoyage du Suzon avec des collégiens du collège Malraux.....	p 22
- Le Club des Villes et Territoires Cyclables.....	p 24
- Règlement Local de publicité intercommunal (RLPI) : notre apport est évident, mais nous restons mobilisés ! .....	p 25
- Une première victoire pour les lycéens sans papiers du lycée Le Castel.....	p 27
- Au revoir André Gervais.....	p 28
- Nous contacter.....	p 29

# BIEN VIVRE



## ÉDITORIAL

Les élections présidentielles et législatives ont bouleversé le paysage politique avec de nouvelles forces à l'Assemblée Nationale et l'effondrement, au niveau national, des deux formations dominantes de ces cinquante dernières années.

Avec un score 4,19 % des voix aux élections législatives, du fait du mode de scrutin et de l'inversion du calendrier électoral avec le quinquennat, l'écologie politique n'est pas représentée à l'Assemblée Nationale. Pourtant tous les indicateurs le montrent : nous avons besoin à la fois d'écologie et de restaurer la confiance entre les citoyens et la politique.

Ainsi l'urgence écologique se rappelle chaque jour un peu plus : épisodes météorologiques intenses (canicule, sécheresse, pluies diluviennes...), disparition des espèces, fragilisation des ressources, augmentation des pollutions de toutes sortes. Alors que les États-Unis ont annoncé leur retrait de l'accord de Paris, donnant un signal négatif pour la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, la France et l'Europe doivent faire encore plus pour le climat.

La France doit s'y montrer exemplaire avec des actions reposant sur une cohésion sociale retrouvée : c'est la grande responsabilité de ce gouvernement qui, pour redonner confiance, devrait activer la transparence de la vie publique, la fin des conflits d'intérêts et une vie décente pour toutes et tous.

Ce n'est pas une plus grande flexibilité du marché du travail, une politique d'austérité imposée aux collectivités locales et la restriction des libertés individuelles qui contribueront à restaurer de la cohésion sociale.

Si l'annonce par Nicolas Hulot d'un plan climat qui se veut ambitieux est une bonne nouvelle, nous attendons des actes concrets en faveur de la transition énergétique et agricole, de la préservation de la biodiversité et des mobilités actives. Nous y sommes particulièrement attentifs au vu des actions que nous avons mises en place au cours de ce mandat : zéro-phyto dans les espaces publics, abandon progressif des pesticides dans les projets d'agriculture urbaine, plan biodiversité et préservation des pollinisateurs, promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle, économie d'énergie... Ce sont autant d'actions écologiques oeuvrant pour la qualité de vie de toutes et tous, assurant ainsi une meilleure cohésion sociale.

Nous portons résolument ce défi localement, alors que la France est à la peine dans la réalisation de ses objectifs en matière d'énergies renouvelables pour 2020, et que le recul face à l'Allemagne, dans la définition européenne des perturbateurs endocriniens témoigne du chemin qu'il reste à parcourir. Nous attendons aussi, comme tous les écologistes et beaucoup de citoyens, des gestes forts sur des dossiers importants : à commencer par l'aéroport à Notre-Dame des Landes et la fermeture immédiate des plus vieilles centrales nucléaires.

En tant qu'élus locaux, nous réaffirmons que le gouvernement doit fixer un cap clair pour les collectivités afin de les conforter et de les accompagner dans leurs actions écologiques locales. Ce cap implique des ressources financières pérennes. Ainsi, nous suivrons de près le Projet de Loi de Finances 2018, et la manière dont l'État va compenser la suppression de la taxe d'habitation, recette

essentielle des communes. Faut-il rappeler que l'ensemble des collectivités locales a joué un rôle majeur pour amortir les effets de la crise de 2008 ? Elles ne pourraient poursuivre cet effort avec la poursuite de la baisse de leurs ressources sans mettre à mal les liens de proximité avec les habitants, notamment en milieu rural. C'est en grande partie le délitement de ces liens qui a contribué aux résultats électoraux de ces deux dernières années avec des taux d'abstention comme jamais. Ces axes de vigilance sont d'autant plus importants qu'ils doivent nous permettre de mener des politiques locales (climat-énergie, mobilités, biodiversité et agriculture) pour faire face à l'urgence environnementale et sociale.

*Catherine HERVIEU, Stéphanie MODDE, Patrice CHATEAU, Sandrine HILY,  
Frédéric FAVERJON et Christine DURNERIN.*



## LE GRAND DIJON EST DÉSORMAIS UNE MÉTROPOLE

Jusqu'en mars 2017, Dijon et Orléans étaient les seuls chefs lieux de Région n'ayant pas le statut de métropole.

La loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 16 février 2017 a rééquilibré la situation. Dijon fait désormais partie des 22 métropoles régionales.

Depuis 16 ans, les élus écologistes accompagnent l'intégration des compétences structurantes au Grand Dijon pour un développement et un aménagement du territoire cohérent et efficace au service des habitants.

Avec plus de moyens et de nouvelles compétences\*, la métropole est une opportunité pour l'aire urbaine. Ce statut va renforcer la dynamique actuelle pour mieux accompagner les transitions, notamment la transition écologique, grâce au partenariat avec l'État. En effet, la transition énergétique et la préservation de l'environnement constituent une des priorités de cette coopération avec l'économie et le développement du numérique.

La métropole va également entraîner une nouvelle organisation territoriale. En effet, l'article L.52172 IV du CGCT prévoit que, par transfert ou délégation, la métropole exercera au moins trois compétences\* du Conseil Départemental, sur les neuf possibles, à l'intérieur de son périmètre. Pour les écologistes, le transfert de la majorité des compétences sociales (exceptées celles relevant de la tutelle de l'Etat) à Dijon Métropole permettra une action cohérente et efficace en lien avec les autres services publics notamment les mobilités, la culture et le sport pour faire vivre les valeurs de solidarité et de justice sociale.

La Métropole va également décliner les valeurs fondatrices du projet de territoire. Pour les écologistes, elle devra veiller à un traitement équitable des communes dans la mise en œuvre des services, à l'égalité d'accès aux services pour tous les citoyens, à choisir le niveau le plus efficace entre la commune et la métropole pour les services rendus, à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Elle doit avoir du sens et être en mesure de prouver aux habitants que les choix métropolitains améliorent leur quotidien. Cette proximité pour les écologistes nécessite plus de dialogue, d'écoute et de participation. C'est une condition essentielle pour qu'un projet soit partagé et accepté.

Enfin, nous sommes conscients que la Métropole peut être perçue comme un phénomène de concentration des activités et des équipements, d'une part et de compétition des territoires et d'inégalités territoriales d'autre part.

C'est pourquoi, nous défendons un principe de coopération entre les territoires qui repose sur la complémentarité et la valorisation des atouts réciproques entre la Métropole et les collectivités de la Région. Nous soutenons toutes les initiatives qui favorisent un développement équilibré des territoires au sein de l'aire urbaine et au delà.

Ainsi, les périphéries doivent être reliées à la Métropole notamment grâce à un réseau de transports performants qui facilite les déplacements au sein de la Région quels qu'ils soient ( domicile-travail, domicile-tourisme et loisirs...). Dans cette perspective, le groupe a soutenu le projet l'électrification de la ligne Chagny-Nevers pour améliorer la desserte Dijon-Nevers lors du débat consacré à la Voie Ferrée Centre-Europe Atlantique au conseil municipal du mois de mars.



*Catherine HERVIEU*  
*Vice-présidente de Dijon Métropole, mobilités actives, air, bruit, milieux aquatiques*  
*Conseillère municipale de Dijon*

### **Les compétences de la Métropole**

En vertu de l'article L.5217-2 du code général des collectivités, les compétences sont les suivantes :

- 1° Développement et d'aménagement économique, social et culturel :
- 2° Aménagement de l'espace métropolitain :
- 3° Politique locale de l'habitat :
- 4° Politique de la ville :
- 5° Protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie

### **Les compétences du Conseil Départemental transférables à la Métropole par conventionnement :**

- 1° Attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
- 2° Missions confiées au service public départemental d'action sociale en application de l'article L. 123-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- 3° Adoption, adaptation et mise en œuvre du programme départemental d'insertion, dans les conditions prévues à l'article L. 263-1 du même code ;
- 4° Aide aux jeunes en difficulté, en application des articles L. 263-3 et L.263-4 dudit code;
- 5° Actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L. 121-2 du même code ;
- 6° Personnes âgées et action sociale en application des articles L. 113-2, L. 121-1 et L. 121-2 dudit code ou une partie de ces compétences, à l'exclusion de la prise en charge des prestations légales

d'aide sociale ;

7° Tourisme en application du chapitre II du titre III du livre Ier du code du tourisme, culture et construction, exploitation et entretien des équipements et infrastructures destinés à la pratique du sport, ou une partie de ces compétences ;

8° Construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement des collèges. A ce titre, la métropole assure l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance des élèves, dans les collèges dont elle a la charge ;

9° Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que de leurs dépendances et accessoires. Ce transfert est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département. Cet arrêté emporte le transfert à la métropole des servitudes, droits et obligations correspondants ainsi que le classement des routes transférées dans le domaine public de la métropole.



**UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE (CDD) POUR CO-  
CONSTRUIRE AVEC LES HABITANTS LES  
POLITIQUES DE DIJON MÉTROPOLE**

Dans le cadre des travaux du comité de pilotage consacré au fonctionnement et à l'organisation de la métropole, comme la plupart des autres élus présents, nous avons demandé la création d'un Conseil de Développement Durable.

C'est une obligation légale inscrite à l'article L. 5217-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Nos propositions ont d'ailleurs été formulées de façon très précises pour garantir une véritable participation des citoyens à l'élaboration des politiques locales.

Pour nous, écologistes, le CDD doit être une instance consultative composée de représentants des milieux économiques, socio-culturels et associatifs ainsi que des citoyens désignés pour leur expertise. Il doit être compétent pour émettre des avis sur toutes les questions touchant à l'avenir et au développement durable de l'agglomération et pour favoriser le dialogue avec les acteurs du territoire. Il doit être à l'écoute des préoccupations des citoyens de la Métropole qu'il tiendra informés de ses travaux, tendre vers une juste représentativité du territoire et donc veiller à la diversité de ces membres ( sexe, âge, lieu de résidence, activités et points de vue).

Ses principales missions : aide à la décision publique, suivi et évaluation du Projet de Territoire, alimentation du débat public général, promotion des initiatives citoyennes.

Les relations avec la Métropole sont essentielles pour enrichir la réflexion et les orientations politiques de celle-ci. Elles devront se traduire par des liens solides avec les élus communautaires et les conseillers municipaux, en aval de la contribution des membres du CDD, en cours de réflexion et en amont de la restitution des travaux.

*Stéphanie MODDE  
Adjointe au Maire  
Conseillère communautaire*

*Catherine HERVIEU  
Vice-présidente de Dijon Métropole  
Conseillère municipale de Dijon*



**LA FERME DE LA MOTTE GIRON :  
UN NOUVEAU PAS VERS UNE AGRICULTURE QUI PRÉSERVE  
L'ENVIRONNEMENT**

Dijon Métropole poursuit sa politique alimentaire et agricole avec l'acquisition de la ferme de la Motte Giron. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de la métropole de tendre vers l'autosuffisance alimentaire du territoire, de préserver les ressources naturelles et de développer une agriculture urbaine soucieuse de la biodiversité.

Ce domaine s'étend sur 59 ha. Il va permettre de diversifier les productions agricoles présentes sur l'agglomération ( lentilles, vergers, volailles), de structurer les circuits-courts et de proximité avec la vente directe des produits et de sensibiliser aux enjeux d'une agriculture respectueuse de l'environnement grâce à l'organisation d'animations pédagogiques et culturelles.

Depuis 2014, le groupe EELV s'est impliqué dans le suivi des projets du domaine de la Cras et du vignoble « Côte de Dijon » pour veiller au développement d'une agriculture sans pesticides. Dans cette perspective, j'ai formulé des propositions pour sécuriser les conditions d'une agriculture « propre ».

Nous saluons ainsi le contenu projet. En effet, les garanties proposées visant à développer des pratiques agricoles qui préservent l'environnement sont prises en compte. L'exploitation devra répondre au cahier des charges d'une agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE). Ce cahier des charges sera intégré au bail emphytéotique signé avec le prestataire, la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Cette acquisition permet également de libérer, sur le domaine de la Cras, des surfaces destinées à la production viticole biologique et HVE, et de réduire les surfaces initialement prévues pour les grandes cultures céréalières.



*Stéphanie MODDE, Adjointe à l'écologie urbaine et conseillère communautaire membre de la commission économie.*





## VŒU RELATIF À L'AGRICULTURE PÉRI-URBAINE ET À L'ALIMENTATION

Conseil départemental de la Côte-d'Or  
Session du 26 juin 2017

A l'initiative de Sandrine Hily et du groupe des Forces de progrès, le Conseil Départemental de la Côte d'Or a adopté à l'unanimité un vœu en faveur du développement de l'agriculture urbaine et de la relocalisation de l'alimentation.

### Présentation du vœu :

L'agriculture péri-urbaine et l'alimentation sont deux enjeux environnementaux forts pour le 21ème siècle et qui vont dépendre notamment de la gestion de l'eau dans le département de la Côte-d'Or.

Les collectivités locales de la Côte d'Or (Dijon Métropole, les Communes, les Communautés de Communes, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or) ont commencé à se saisir de ces questions agricoles péri-urbaines et alimentaires en favorisant les circuits courts, l'auto-production en ville, la protection du foncier agricole, l'approvisionnement des cantines scolaires et des établissements d'accueil pour personnes âgées, etc.

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or s'est lancé dans un projet d'acquisition de terres à Perrigny-lès-Dijon où il est question d'installer des maraîchers avec un cahier des charges bio, de développer la permaculture et il soutient la création d'une légumerie pour fournir les établissements scolaires et d'accueil des personnes âgées. D'autres collectivités mènent aussi des politiques agricoles péri-urbaines comme Dijon Métropole avec le Domaine de la Cras et les projets en viticulture -sans pesticides- tout autour de Dijon.

Cependant, toutes ces initiatives éparpillées manquent de structuration. En effet, si notre ambition est de satisfaire les besoins alimentaires des citoyens avec des produits sains et locaux, il est essentiel d'engager une réflexion globale, d'intégrer une véritable dimension territoriale en travaillant en coopération à tous les niveaux de décisions : Communes, Communautés de communes, Dijon Métropole, Conseil Départemental de la Côte d'Or et Région Bourgogne Franche-Comté.

Alors que les collectivités locales de la Côte d'Or accompagnent la transition agro-écologique, nous interpellons l'État pour qu'il précise ses intentions afin de soutenir les dynamiques locales en matière d'agriculture péri-urbaine et d'alimentation. Le Conseil Départemental de la Côte d'Or souhaite que le gouvernement se positionne sur :

- les aides spécifiques qui sont attribuées à l'agriculture;
- la manière dont seront résolus les retards de paiement des aides 2015 du programme rural bio qui ne sont toujours pas versées à certains exploitants ;
- l'agenda et les moyens attribués aux collectivités et producteurs pour que les cantines des établissements scolaires et d'accueil de personnes âgées proposent au moins 50% de produits biologiques, ou locaux avec des labels de qualité d'ici 2022 ;
- l'agenda, les modalités de participation et de concertation des futurs « états généraux de l'alimentation et de l'agriculture ».

*Sandrine HILY,*  
*Conseillère départementale*



## UN NOUVEAU RÔLE POUR LES ANIMAUX DANS LA VILLE

En introduisant le pastoralisme dans l'entretien des espaces verts puis en le pérennisant, j'ai conscience que nous avançons dans la représentation que les enfants, mais également leurs parents, peuvent se faire des animaux.

Tendre une carotte à un âne à travers un grillage constitue une approche dominante de l'être humain par rapport à l'animal.

L'éducation à l'environnement permet de dépasser ce rapport réducteur et dépassé qui lie l'Homme aux animaux. C'est pourquoi, Dijon a choisi de recourir au pastoralisme pour la gestion écologique de ses espaces verts mais aussi pour sensibiliser les enfants au respect de la condition animale. En effet, se faire expliquer le pastoralisme et assister sur place à la tonte des moutons en présence d'une bergère est une approche beaucoup plus avancée et intégrée où l'être humain et l'animal participent ensemble à l'entretien et à la préservation de son environnement au sein d'une même famille : la biodiversité.

Le choix du pastoralisme urbain ou péri urbain est politique. Il impacte l'environnemental et le social, invitant les habitants à se déplacer vers des espaces naturels de proximité et de bénéficier de ses bienfaits.



*Patrice CHATEAU,  
Maire adjoint délégué à l'environnement,  
en charge des espaces verts et du bio dans la cantine*



**PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE DIJON  
EN FAVEUR DES POLLINISATEURS LORS DE LA  
“ SEMAINE DE L'ABEILLE” À BRUXELLES**

Je suis intervenue au Parlement Européen à l’invitation de Mme Grisbeck, députée européenne à l’occasion de la semaine de l’abeille, pour représenter la Ville de Dijon.

Cette invitation salue l’engagement de la ville en faveur de l’abeille et des pollinisateurs.

En propos introductif, j’ai souligné la place essentielle des abeilles et autres insectes pollinisateurs dans la reproduction des plantes. J’ai également salué le travail des villes présentes et constaté la dynamique et les préoccupations communes qui nous rassemblent, notamment la question de la nécessité d’interdire les pesticides et le problème de l’alimentation des pollinisateurs dans l’espace urbain.

La gestion des ruchers se fait par un collectif d’apiculteurs locaux. En 2016 , 600 kg de miel de bonne qualité ont été récoltés. Une centaine de ruches sont actuellement présentes sur le territoire dijonnais. Cela représente plus de 2 millions d’abeilles citadines dans les parcs, jardins, terrasses d’immeubles et zones périurbaines.



Ce programme rencontre un vif succès grâce à un travail de valorisation qui est coordonné par le Jardin des sciences. Les actions sont multiples : découverte et dégustation du miel de Dijon lors de manifestations, utilisation du miel dans la préparation de repas pour la restauration scolaire, distribution de sachets de graines d’espèces et variétés favorables aux pollinisateurs, programme de sciences participatives consacré au suivi des pollinisateurs « SPIPOLL » et journée Apidays.

La qualité du miel de Dijon a été récompensée pour la deuxième année consécutive lors des Assises Nationales de la Biodiversité. En 2016, Dijon avait obtenu le premier prix sur treize miels présentés, et cette année, la Ville a obtenu le troisième prix sur 48 miels en compétition.

Ce programme “Miel de Dijon” s'inscrit dans une politique globale de préservation de la biodiversité portée par Dijon Métropole depuis plusieurs années : ressources alimentaires disponibles pour les pollinisateurs sur le territoire, complémentarité entre pollinisateurs sauvages et abeilles domestiques.

De plus, il constitue un axe structurant, certainement le plus emblématique, du Plan Biodiversité dont l'objectif est de développer les connaissances, d'intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement et d'impliquer les citoyens sur cette problématique.

Bien évidemment, la science et la recherche ne sont pas oubliées. Le suivi scientifique des populations de pollinisateurs, à l'échelle de la ville, est un atout pour préserver ces populations. Ce travail a permis d'identifier les réservoirs, d'aménager des espaces végétalisés, qui leur sont favorables, et qui s'étendent aux zones périurbaines à vocation agricole, et de mettre en place un suivi de cultures adaptées.

J'ai conclu en insistant sur le fait que l'abeille est un très bon vecteur de sensibilisation à la biodiversité. Elle permet de faire connaître au plus grand nombre l'importance vitale de la sauvegarde des espèces et de la flore, si fragiles et si menacés.

*Stéphanie MODDE,*

*Adjointe à l'écologie urbaine et conseillère communautaire*



**MESURER, C'EST SE DONNER LES MOYENS DE PROGRESSER !**

J'ai proposé d'engager un programme d'évaluation de certaines politiques qui rentrent dans le cadre de ma délégation. Cette démarche porte sur deux dossiers distincts : les déchets alimentaires dans les restaurants scolaires et la fréquentation des plus grands parcs et jardins de la ville.

Concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce sont de grandes portes qui s'ouvrent. A partir des résultats des pesées effectuées en fin de repas, nous allons pouvoir progressivement adapter la production à la consommation. Cela nous permettra de réaliser des économies, et donc d'avoir plus de marges de manœuvres financières.

Nous pourrons ainsi, pour un même nombre de repas et sans augmenter la charge, acheter des produits de meilleures qualités, réduire l'impact environnemental des produits, et sans doute obtenir une meilleure qualité gustative.

En ce qui concerne les parcs et jardins, le comptage nous permettra d'améliorer la qualité de l'accueil et d'adapter les structures de confort (toilettes, points d'eau) en fonction de la fréquentation.

Ainsi, l'attractivité globale de nos parcs et jardins sera renforcée grâce à une augmentation de la fréquentation des habitants et des touristes.

Dans les deux cas cités, une plus value apparaît.

La gestion écologique d'une ville passe parfois par des décisions et des actions qui peuvent paraître basiques ou du domaine de la simple évidence.

Pour autant, elles sont bien souvent, et avant tout, l'aboutissement d'une réelle persévérance et l'annonce de bons résultats.

Je le revendique et reste donc confiant pour l'avenir. Les petits ruisseaux font les grandes rivières ... cette maxime s'applique bien à l'environnement !

*Patrice CHATEAU,*

*Maire adjoint délégué à l'environnement, en charge des espaces verts et du bio dans la cantine*



## LA NOUVELLE ASSOCIATION RÉGIONALE ATMO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Suite à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté qui a pris effet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, de nombreuses associations issues des deux régions ont procédé également à leur fusion. Pour ce faire, les Associations de Surveillance pour la Qualité de l'Air Atmo Franche-Comté et Atmosf'Air Bourgogne après leur AG respective de dissolution, ont créé l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté lors d'une AG constitutive du 12 mai. Désignée représentante du Grand Dijon à Atmosf'Air au conseil de Communauté Urbaine du 30 mars, j'ai été élue présidente d'ATMO BFC lors de cette même AG.

Dans un contexte où se cumulent :

- les épisodes récurrents de pollutions à l'ozone et aux particules fines dans différentes parties du territoire régional,
- les enjeux de la qualité de l'air intérieur notamment dans les locaux accueillant des enfants,
- la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour non respect de la directive Air de 2008,
- l'arrêt du Conseil d'Etat du 12 juillet enjoignant la France à respecter les normes européennes en matière d'émission de polluants,

ATMO BFC voit son rôle de vigie et d'alerte renforcé auprès de l'ensemble des acteurs du territoire : industriels, agriculteurs, état, collectivités, chercheurs, associations, particuliers, ce qui est dans ses missions premières. A quoi s'ajoute l'axe de la prévention dont l'ensemble des secteurs se saisissent, des coordinations cohérentes restant à construire.

Pour ce faire, ATMO BFC engage un travail de sensibilisation de ses actions auprès de l'ensemble des acteurs de la région Bourgogne Franche-Comté pour les prochains mois.

*Catherine HERVIEU*

*Vice-présidente de Dijon Métropole mobilités actives, air, bruit et milieux aquatiques,  
Présidente d'ATMO Bourgogne Franche-Comté*



## PRÉVENIR, C'EST MOINS CHER CAR PLUS ÉCOLOGIQUE !

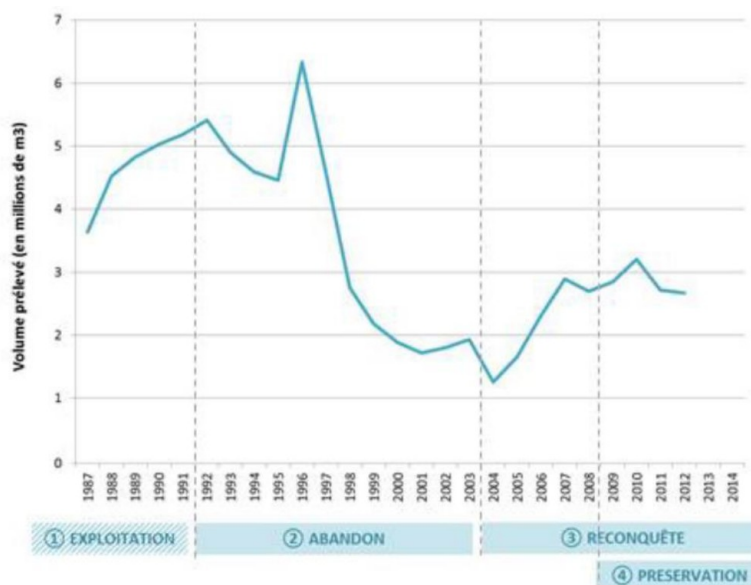
### Étude économique sur l'intérêt de la préservation de la nappe de Dijon Sud

La nappe de Dijon Sud, correspondant à l'ancien lit de l'Ouche, s'étend depuis le lac Kir jusqu'à Gevrey-Chambertin pour la nappe superficielle, et jusqu'à Izeure pour la nappe profonde.

Cette nappe d'abord unique se scinde ensuite en une nappe superficielle et une nappe profonde. Son volume total est estimé entre 15 et 20 millions de m<sup>3</sup>. Cette nappe est qualifiée de ressource stratégique dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse compte tenu de son importante capacité à proximité immédiate d'un grand bassin de population.

De ce fait, elle bénéficie d'un contrat de nappe 2016-2021 constitué de 40 actions volontaires et concertées portées par 20 partenaires locaux. Ce contrat de nappe<sup>1</sup> a été coordonné par l'InterCLE Vouge / Ouche que j'ai l'honneur de présider. Cette nappe est utilisée pour l'alimentation en eau potable par Dijon Métropole et par la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges.

Le Bureau de Recherches Géologique et Minière (BRGM) ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) ont réalisé en 2015 une étude économique sur l'intérêt de préservation des nappes souterraine<sup>2</sup> en prenant notamment comme exemple d'étude la nappe de Dijon Sud. Comme le montre le graphique suivant, la nappe a été fortement exploitée à partir des années soixante, puis partiellement délaissée à cause des pollutions. Elle a ensuite bénéficié d'une phase de reconquête et de préservation de façon à pouvoir continuer être utilisée.



-16-

1 Le contrat de nappe est disponible à [www.bassinvouge.com/intercle](http://www.bassinvouge.com/intercle) ; une vidéo de présentation est disponible à <https://www.youtube.com/watch?v=L7BB9x84DP8>

2 <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-63859-FR.pdf>



Le coût des actions portant sur la nappe de Dijon Sud de 1992 à 2014 a été évalué à partir de la base de données de l'AERMC qui subventionne les opérations de protection de la ressource en eau. Ce coût de 46 M€ pour 160 actions se décompose de la manière suivante :

- 30,4 M€ pour le traitement usuel des eaux (investissement et fonctionnement de processus d'épuration essentiellement) ;
- 14,3 M€ pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable soit actuellement 740 k€/an. L'essentiel de ces 14,3 M€ pour la sécurisation aurait pu être évité si la nappe avait été préservée. En effet, cette somme recouvre majoritairement :
  - le coût des **systèmes de traitement des pesticides** et nitrates. Les captages de Dijon Métropole sur cette nappe sont les seuls à avoir besoin d'utiliser un système de traitement des pesticides et parfois de nitrates parmi les 12 captages de Dijon Métropole.
  - le coût de la réalisation des interconnexions entre les captages. Même si ces interconnexions ont essentiellement été construites pour assurer une sécurité de l'approvisionnement en cas de défaillance d'un captage, elles ont aussi permis de diluer les eaux pompées dans la nappe avec d'autres eaux moins contaminées et les rendre ainsi propres à la consommation.

Ces actions curatives ont du être mises en place au début des années 2000. Ce fut une condition pour pouvoir continuer d'exploiter la nappe, qui n'avait jamais fait l'objet de mesures de protection des années 60 aux années 90.

Malgré les mises en garde des associations de protection de l'environnement et les signaux d'alarme émis par les écologistes, l'absence de politique préventive pendant l'ère Poujade (Maire RPR de Dijon de 1971 à 2001) a induit des dépenses curatives<sup>3</sup> estimées actuellement entre 543 k€/an ou 670 k€/an si on intègre toutes les interconnexions. Ces dépenses auraient pu être évitées si la nappe avait été préservée.

Par comparaison, les actions de préservation inscrites dans le contrat pour la nappe de Dijon Sud 2016-2021 doivent pouvoir permettre, à terme, de se passer de ces traitements contre les pesticides et nitrates. Elles sont estimées à 143 k€/an. Ce coût reste une estimation car les plans d'actions des études d'aires d'alimentation de captage (ACC) ne sont pas encore définis même si le coût des études est intégré.

**Le coût du préventif (143 k€/an) est donc de 4 à 5 fois moins cher que le coût du curatif (670 k€/an actuellement ou 543 k€/an, sans tenir compte des interconnexions essentiellement construites pour sécuriser l'alimentation en eau potable) pour la nappe de Dijon Sud.** Ces résultats confortent donc le choix de nos collectivités de s'engager vigoureusement dans une politique préventive à l'aide du contrat pour la nappe 2016-2021.

Ce résultat est en cohérence avec une étude portant sur 21 cas. Elle démontre pour préserver les ressources en eau, que le préventif coûte toujours moins cher que le curatif, parfois jusqu'à 87 fois moins cher<sup>4</sup>. Autrement dit, d'un point de vue général comme aussi localement sur notre nappe de Dijon Sud, la préservation de la nappe a non seulement un intérêt écologique mais aussi un intérêt économique.

Ce résultat général se retrouve dans d'autres domaines environnementaux. Par exemple, le

-17-

---

3 traitement pesticides et nitrates, création de forage en nappe profonde destinés à atteindre la nappe profonde moins polluée que la nappe superficielle, réhabilitation de forages pour éviter le transfert de polluant de la nappe superficielle vers la nappe profonde, station d'alerte pour avertir et traiter une pollution accidentelle, éventuellement les interconnexions suivant les hypothèses de calcul

4 [http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Prix\\_de\\_leau/PreventifCuratif.pdf](http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Expert/Prix_de_leau/PreventifCuratif.pdf)

rapport Stern<sup>5</sup> sur l'impact économique du changement climatique a pu estimer que le laissez-faire en matière climatique coûterait bien plus de richesses à l'humanité que les mesures de prévention requises pour maîtriser puis réduire les émissions de gaz à effet de serre. A condition, bien entendu, que celles-ci soient conçues de façon à en minimiser le coût économique. En intégrant l'ensemble des coûts et les externalités environnementales, une politique de prévention bien menée revient donc moins cher sur le long terme, que le laissez-faire. Écologie et économie ne sont pas opposées, bien au contraire.

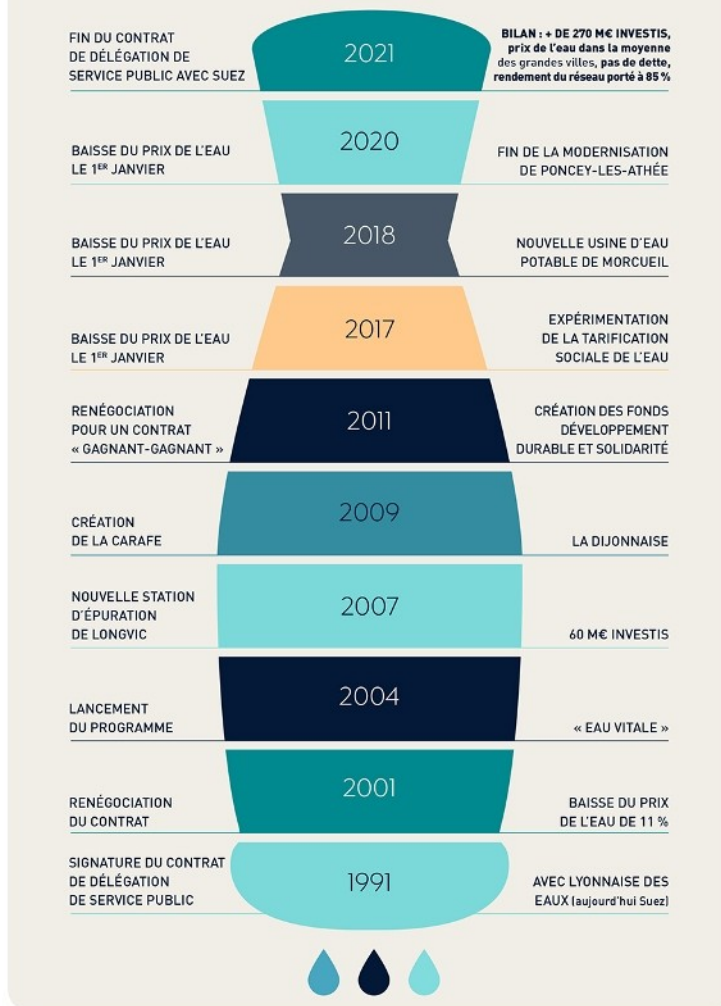


*Frédéric FAVERJON*  
*Président de l'InterCLE Vouge / Ouche*

---

5 <https://www.tresor.economie.gouv.fr/file/326872>

## L'eau de Dijon en 10 étapes



## BAISSE DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À DIJON, PLOMBIÈRES-LES-DIJON, CORCELLES-LES-MONTS ET FLAVIGNEROT

La communauté urbaine a adopté, en décembre 2016, des avenants aux contrats d'eau et d'assainissement de Dijon, Plombières-les-Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot. Ces contrats sont issus des contrats d'eau et d'assainissement de la ville de Dijon sur lesquels se sont greffées les communes de Plombières-les-Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot.

Les contrats historiques de Dijon ont été signés en 1991 avec la Lyonnaise des Eaux (aujourd'hui Suez), sans mise en concurrence, pour une durée de 30 ans par la majorité de droite de l'époque. Ce sont des contrats de délégation de service public (DSP) en concession. Ils ont succédé à la régie municipale, où l'eau et l'assainissement étaient gérés directement par la ville de

Dijon depuis la création du premier réseau de distribution d'eau en France par l'ingénieur Henri Darcy en 1840.

Dès 2001, après l'élection de François Rebsamen comme maire de Dijon à la tête d'une majorité socialiste associée aux écologistes, les contrats ont été renégociés avec une baisse de 11% de la part du délégataire.

Poursuivant le rétablissement d'une situation initiale fortement dégradée, François Rebsamen a de nouveau renégocié les contrats en 2011 en instaurant un mécanisme de partage des résultats : les gains et les pertes sont partagés entre le délégataire et la collectivité.

Ainsi, par ce mécanisme "gagnant-gagnant", les gains de productivité obtenus grâce à une gestion rigoureuse, profitent aussi à la collectivité et aux usagers. De ce fait, pour les exercices des années 2012 à 2014, 1,4 M€ sont reversés aux usagers.

Ces reversements se font, d'une part, à travers une réduction du prix de l'eau sur les 50 premiers m<sup>3</sup> profitant à tous les abonnés. D'autre part, ils permettent de financer la mise en place d'une tarification sociale de l'eau au profit des consommateurs bénéficiaires des minima sociaux, sans augmentation de prix pour les autres usagers. Concrètement, les consommateurs bénéficiaires des

minima sociaux ont les 10 premiers m<sup>3</sup> gratuits. Ils sont également accompagnés dans une démarche de réduction de leur consommation de fluides grâce au programme "Bien vivre dans mon logement" (voir lettre des élus n°6 en janvier 2017 page 19).

La réduction du tarif, pour toutes et tous, ciblée sur les 50 premiers m<sup>3</sup> est aussi une incitation pour les usagers à réduire leur consommation d'eau : la consommation moyenne d'un foyer à l'échelle nationale étant de 120 m<sup>3</sup>. Dès 2017, la facture d'eau et d'assainissement pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> à Dijon diminuera de 16,8 € par rapport à 2016, soit une baisse de 3,28%. Cette baisse devrait se poursuivre jusqu'à la fin du contrat en 2021.

Il faut souligner que cette baisse tarifaire a été obtenue sans diminution des investissements prévus dans les contrats initiaux : aux 235 M€ déjà investis, 35 M€ supplémentaires seront investis dans la rénovation, l'extension et la sécurisation de la ressource en eau, permettant en outre de soutenir l'emploi des entreprises locales de travaux publics.

*Frédéric FAVERJON,  
Vice-Président de Dijon Métropole à l'eau et l'assainissement*



## L'ARRÊT DU FOUR D'INCINÉRATION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION EAU VITALE DE LONGVIC PERMET DE RÉDUIRE L'EMPEINTE CARBONE DE DIJON MÉTROPLE

La station d'épuration Eau Vitale de Longvic utilise notamment des micro-organismes biologiques pour diminuer la charge organique des eaux d'assainissement à traiter. Une part de ces micro-organismes est continuellement soutirée pour assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration et constitue ce qu'on appelle les boues de station d'épuration. Un four d'incinération des boues de station d'épuration avait été construit dans les années 1970 de façon à pouvoir diminuer le volume de ces boues qui, à l'époque, étaient ensuite envoyées en décharge.

Les boues produites sur les deux stations d'épurations de la métropole (Eau Vitale à Longvic et Chevigny-Saint-Sauveur) étant totalement conformes à la réglementation depuis de nombreuses années, une relation de confiance a pu s'établir avec le monde agricole. Toutes les boues de la métropole sont aujourd'hui valorisées d'un point de vue agronomique. Elles sont envoyées dans des installations régionales de compostage de façon à produire un compost destiné aux cultures. A la station de Chevigny-Saint-Sauveur, après les avoir rendues inertes de façon bactériologique, une filière permet l'épandage des boues sur les cultures.

Le procédé de séchage et d'incinération des boues était censé, dans sa conception, être autonome d'un point de vue énergétique. Cependant, à cause des surcapacités du four par rapport aux besoins locaux, cette autonomie était mise en défaut lors des phases de démarrage du four. Aussi, l'arrêt du four d'incinération à l'initiative du délégataire Suez exploitant cette filière thermique, permet de diminuer l'empreinte carbone de Dijon Métropole.

Par ailleurs, le compostage ou l'épandage de ces boues permet de renvoyer à la terre la matière organique issue du traitement des eaux d'assainissement participant ainsi à la fertilisation des sols.

*Frédéric FAVERJON,*

*Vice-Président de Dijon Métropole à l'eau et l'assainissement*



### DES NETTOYAGES ÉCO-CITOYENS DANS LES QUARTIERS : L'EXEMPLE DU NETTOYAGE DU SUZON AVEC DES COLLÉGIENS DU COLLÈGE MALRAUX

La ville de Dijon a lancé, le 28 mars 2017, une grande campagne propreté urbaine sur le thème « Stop ! Les incivilités prennent trop de place ! »

Après une campagne d'affichage, les auteurs d'actes d'incivilités, quotidiens et parfois jugés anodins, seront désormais sanctionnés à hauteur de 68 € à partir du 21 juin 2017, grâce à une nouvelle disposition législative.

Cette campagne de communication persuasive a été complétée par des actions éco-citoyennes menées dans le cadre de certaines commissions de quartiers. Dans le quartier Université et plus spécifiquement dans l'enceinte du Parc Hyacinthe Vincent, les habitants avaient procédé à un nettoyage du lieu le 27 août 2016. Dans le quartier des Grésilles, le Parc a été également nettoyé le 04 mai dernier avec des élèves de l'école Champollion. Le 23 mai 2017, des membres de la commission de quartier Varennes, Toison d'Or, Joffre ont effectué un nettoyage d'une partie du Suzon avec des élèves du collège Malraux. Le 07 juin 2017, des membres de la commission Fontaine d'Ouche ont organisé un nettoyage du Ruisseau dans le quartier de la Fontaine d'Ouche en lien avec des 5 classes de l'école Jean-Baptiste Lallemand et avec l'association BVFO (Bien Vivre à Fontaine d'Ouche). De nouvelles actions pourraient être mises en place en lien avec les membres des commissions et les habitants des quartiers intéressés, dans les mois qui viennent.

Pour le nettoyage du Suzon du mardi 23 mai 2017, situé dans le quartier de la Toison d'Or, Madame Esquirol-Paquerot enseignante en Sciences de la Vie et de la Terre a participé avec un groupe d'élèves de 5<sup>e</sup> du collège André Malraux, accompagné par quatre élèves éco-déléguées Marine, Ilona, Heidi et Agathe. Deux membres de la commission de quartier étaient présents ainsi qu'Yves Pannetier du service démocratie locale. Le matériel nécessaire au nettoyage a été fourni par le SBO (Syndicat du Bassin de l'Ouche). Ces nettoyages écocitoyens sont très formateurs pour les participants. Ils permettent une réelle prise de conscience de l'impact de l'Homme sur l'environnement dans un contexte joyeux et convivial qui favorise le lien social.

On peut retrouver sur l'intranet du collège Malraux quelques témoignages des élèves :



« Cette sortie m'a montré que l'homme ne fait pas attention à son environnement. Le Suzon est très pollué nous avons trouvé énormément de déchets, comme par exemple une chaise » . Léane

« C'est une bonne action pour préserver la planète. C'était bien car nous nous sommes rendues compte que l'on avait une belle planète et que l'on devait la protéger ». *Mathilde et Eugénie*

« On s'attendait bien sûr à trouver des déchets tels que des mégots de cigarettes, du plastique, des canettes, et des bouteilles en verre et en plastique. Mais on ne s'attendait pas du tout à trouver des déchets tel qu'un parapluie, un ressort de matelas, une trottinette et une chaise. Cette sortie nous a montré l'importance de garder sain notre environnement ». *Laure et Léa*

« Nous avons été surpris durant la sortie car il y avait énormément de déchets aux alentours du Suzon et dans le Suzon. Il y avait différents types de déchets (plastique, verre, métaux...) qui mettent du temps à se dégrader dans la nature, ce qui peut être nocif pour les êtres vivants (animaux et végétaux.) » *Flore et Enzo*

« Nous avons pensé que cette sortie était très instructive ! En revanche nous avons pu constater que l'homme ne respecte pas assez son environnement et dans les années à venir nous devrions continuer cette action pour protéger notre si belle planète. » *Manon, Auriane et Lili*

*Sandrine HILY, Conseillère municipale déléguée à la démocratie locale*



## LE CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Le 5 juillet l'AG du Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) a renouvelé ses instances pour un mandat de 3 ans. En tant que représentante de Dijon Métropole dans le cadre de ma délégation aux mobilités actives, j'ai été désignée vice-présidente du Club. Cette association constitue un réseau de collectivités locales pour le développement de l'usage du vélo et de la mobilité active depuis 1989.

Le Club rassemble maintenant plus 1700 collectivités (communes, agglomérations, Départements et Régions) qui agissent pour que la reconnaissance du vélo en tant que mode déplacement à part entière, seul

ou combiné aux transports publics d'une part et un loisir d'autre part. Ces usages variés permettent le développement durable des territoires dans toutes leurs diversités : quartiers, communes, bassins de vie et d'emploi, réseaux de villes et d'intercommunalités, métropoles, départements et régions. Le nouveau Conseil d'Administration a réaffirmé le rôle du Club au service des territoires ainsi que des acteurs économiques et associatifs partenaires des collectivités locales pour le développement de mobilités plus efficaces, plus économes, plus saines et respectueuses de l'environnement. A la veille des Assises de la Mobilité et de l'ouverture du chantier d'une nouvelle loi d'orientation sur les transports, le CVCT en lien avec les différents acteurs travaillent à mettre le vélo en tant que véritable système (infrastructures, services, culture) au service de la mobilité apaisée et d'un environnement plus sain et plus durable. Entre autres acteurs, il y a les parlementaires engagés pour le vélo à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour continuer le travail législatif qui a permis notamment l'adoption de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) ; les acteurs professionnels fédérés au niveau de la Plateforme du vélo et des mobilités actives ; les acteurs de l'économie sociale et solidaire ; les acteurs de l'apprentissage des mobilités à vélo ; et bien sûr les associations d'usagers. Cette implication de Dijon Métropole dans les différents travaux du CVTC montre la volonté de la collectivité à soutenir le vélo dans toutes ses composantes malgré les résistances multiformes qui peuvent encore s'exprimer.

*Catherine Hervieu, Vice Présidente aux modes actifs, qualité de l'air et milieux aquatiques*





## **RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL ( RLPI ) : NOTRE APPORT EST ÉVIDENT , MAIS NOUS RESTONS MOBILISÉS !**

L'élaboration du règlement local de publicité intercommunal arrive à son terme. Le Conseil Communautaire du 30 mars s'est prononcé sur le projet. Il est constitué d'un rapport de présentation, d'un règlement écrit et d'un plan de zonage.

Impliqués sur ce dossier depuis 2014, nous mesurons les avancées auxquelles nous avons contribué. Cependant, il reste des points de désaccords et donc des axes progrès sur lesquels nous restons mobilisés.

Ce RLPI permet dans l'ensemble de réduire la pollution publicitaire à Dijon et sur le territoire métropolitain. En effet, l'implantation de la publicité et des enseignes sont régulées par un système de zonage. La qualité paysagère et patrimoniale est préservée avec l'absence de panneaux publicitaires en zone 1 dite « des patrimoine s ». La qualité du cadre de vie des zones d'habitation de la zone 2 dite « des quartiers résidentiels » est également protégée. Seuls les panneaux de 2 m<sup>2</sup> sont autorisés. La zones 3, dite des « axes routiers », et la zone 4 dite « des parcs d'activités » sont cependant moins exigeantes. C'est pourquoi, nous maintenons notre position qui consiste à supprimer les panneaux de 12 m<sup>2</sup> présents en zone 4. Cet effort reste minime au vu des avancées obtenues par rapport à la précédente réglementation dijonnaise. Pourtant, cette suppression est symbolique. Les panneaux de 12m<sup>2</sup> ne profitent pas au commerce local. De plus, ils font l'éloge de produits typiques de notre société de consommation alors que nous travaillons sur la réduction des déchets à la source et les circuits courts.

Nous soulignons avec satisfaction l'extinction nocturne des panneaux lumineux qui va au de-là de la réglementation nationale. Cette disposition correspond à ce que nous avons proposé. Les publicités lumineuses seront désormais éteintes entre 23 heures et 7 heures, et surtout elles seront interdites, y compris les publicités numériques, en zone 1 et 2.

Par contre, nous ne sommes pas d'accord sur l'exclusion du mobilier urbain du RLPI . En effet, c'est un support publicitaire au même titre qu'un panneau ou une enseigne. Aucune raison, y compris financière, ne justifie qu'il ne soit pas soumis à la réglementation locale. Cette absence fausse la réalité de la surface publicitaire. Nous avons souligné ce problème à plusieurs reprises et proposé que le mobilier urbain servent avant tout à l'information à caractère général, artistique et événementiel.

Le projet de RPLI sera définitivement validé en fin d'année après la procédure d'enquête publique qui débutera en septembre. Bien évidemment, nous porterons à l'attention du commissaire enquêteur notre demande de soumettre le mobilier urbain à la réglementation locale. Nous vous encourageons à participer à l'enquête publique si vous le souhaitez.

*Stéphanie MODDE,  
Adjointe au Maire  
Conseillère communautaire*

*Frédéric FAVERJON,  
Conseiller municipal de Dijon  
Vice-Président de Dijon Métropole*



## UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR LES LYCÉENS SANS PAPIERS DU LYCÉE LE CASTEL

Depuis plusieurs mois, une large mobilisation de soutien à des lycéens sans papiers du lycée Le Castel s'est organisée. Patrice Château a reçu le collectif, au début de la mobilisation, et a maintenu le contact par la suite. Nous avons également exprimé notre soutien au collectif de lycéens dans un communiqué de presse. Aujourd'hui, nous sommes satisfaits car une première victoire a été remportée. La préfecture a accordé aux lycéens plusieurs titres de séjour pour qu'ils puissent finir leurs études sur le territoire.

### Le communiqué de presse :

Les élus EELV de la Mairie de Dijon expriment leur solidarité auprès des jeunes élèves étrangers du lycée du Castel en lien avec le mouvement de solidarité créé depuis plusieurs mois demandant leur régularisation. Les élus EELV s'inquiètent du silence de la Préfecture face à leur situation et celle de leur famille et dénoncent le chantage qu'elle exerce en proposant la séparation des parents d'avec leurs enfants. Nous soutenons l'action des élèves, des enseignants et des parents d'élèves du Castel qui promeuvent ainsi la fraternité et l'égalité, fondements de notre République. En effet, la situation n'est humainement pas tenable alors que depuis deux ans, le lycée Le Castel accueille des élèves étrangers confiés par le rectorat, dans une classe de primo-arrivants dite UPEAA (unité pédagogique d'élèves allophones arrivants). L'État doit alors pouvoir s'appuyer dans les choix du Rectorat et offrir une scolarité à ces élèves dans des conditions sereines. C'est pourquoi les élus EELV soutiennent les demandes du collectif du lycée du Castel pour l'octroi du titre de séjour sans condition, pour que tous ces élèves mènent leur scolarité à leur fin.

*Catherine HERVIEU, Stéphanie MODDE, Patrice CHATEAU, Sandrine HILY,  
Frédéric FAVERJON et Christine DURNERIN.*



## AU REVOIR ANDRÉ GERVAIS

André Gervais est décédé subitement le 9 juillet. Nous avons souhaité lui rendre hommage.

### Communiqué de presse

Europe Ecologie Les Verts Côte d'Or et les élus écologistes de Dijon et Dijon Métropole saluent la mémoire d'André Gervais élu-militant infatigable jusqu'au bout de ses convictions : celle pour les services publics de qualité rendu au plus près de ceux et celles qui en ont le plus besoin. Celle pour améliorer la qualité du transport et des mobilités actives en lien avec la prise en compte du changement climatique et de la qualité de l'air dont il s'était saisi ces dernières années. Celle de l'engagement de proximité et de longue date auprès des habitants de son quartier de Fontaine d'Ouche dont il parlait avec lucidité et affection. André était devenu un facilitateur de l'écologie dans le domaine des mobilités au-delà de son engagement d'origine parce qu'il avait mesuré l'ampleur des enjeux climatiques et énergétiques auxquels nous sommes confrontés. Les militants et élus écologistes adressent à la famille d'André ainsi qu'à ses proches leurs sincères condoléances.

*Catherine HERVIEU*

*Présidente du groupe EELV de la mairie de Dijon*

*Vice-Présidente de Dijon Métropole aux mobilités actives, air, bruit et milieux aquatiques*

### **Nous contacter**

***Groupe des élu/es EELV Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon***

***09-61-68-76-95 / 06 71 70 21 27***

***groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>***

Catherine HERVIEU- [chervieu@ville-dijon.fr](mailto:chervieu@ville-dijon.fr)

Frédéric FAVERJON- [ffaverjon@ville-dijon.fr](mailto:ffaverjon@ville-dijon.fr)

Stéphanie MODDE- [smodde@ville-dijon.fr](mailto:smodde@ville-dijon.fr)

Patrice CHÂTEAU- [pchateau@ville-dijon.fr](mailto:pchateau@ville-dijon.fr)

Sandrine HILY- [shily@ville-dijon.fr](mailto:shily@ville-dijon.fr)

Christine DURNERIN- [cdurnerin@ville-dijon.fr](mailto:cdurnerin@ville-dijon.fr)